

## RECOMMANDATION ET RÉOLUTION POUR 2016

### Conciliation entre environnement et activités et infrastructures nautiques

La CIPEL recommande à la France et à la Suisse ainsi qu'aux cantons de Vaud, Valais et Genève, de **renforcer le dialogue pour une meilleure coordination entre l'environnement et les activités et infrastructures nautiques sur le Léman et ses rives, en y associant les collectivités, les usagers et les ONG.**

Pour cela, elle reconnaît comme prioritaire :

- de mettre en réseau les acteurs impliqués, ce qui implique également de mieux les connaître [ 1 ] ;
- d'approfondir collectivement les connaissances concernant les enjeux environnementaux et socio-économiques des activités et infrastructures nautiques sur le Léman et ses rives [ 2 ].

La CIPEL adopte comme résolution de **poursuivre la mise en réseau des diverses parties prenantes** qu'elle a initiée le 18 juin 2015 en les réunissant pour un débat participatif sur ce thème dès 2016.

*[1] Le colloque du 18 juin 2015 a permis de réunir plus de 100 membres d'administrations, élus, collectivités, usagers ou ONG impliqués dans la question de la coordination entre environnement et activités et infrastructures nautiques sur les rives du Léman. Les échanges ont témoigné d'un manque de coordination des acteurs impliqués sur les thèmes « activités et infrastructures nautiques » et « environnement » sur le Léman et ses rives. La majorité des parties prenantes réunies ce jour-là a souligné la nécessité d'avancer à court terme, mais de manière itérative, dans un processus qui inclue États, élus locaux, usagers et ONG.*

*Une manière d'aborder ce processus est de favoriser la mise en relation, même informelle, des acteurs, autour d'échanges d'information. Il sera intéressant de viser des échanges transversaux, intégrant des dimensions environnementales, sociales et économiques sur la question des activités et infrastructures nautiques, et non seulement thématiques, permettant de faire se rencontrer des groupes qui se connaissent moins.*

*Comme préalable ou point de départ du processus de mise en relation, il est nécessaire d'approfondir la connaissance de ces acteurs. Il sera utile de préciser les axes de la thématique sur lesquels ils sont impliqués, avec quelles compétences et quels objectifs, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les autres acteurs, voire les attentes des uns par rapport aux autres.*

*[2] Le colloque du 18 juin 2015 a mis en exergue le besoin d'améliorer la connaissance des enjeux environnementaux et socio-économiques sur la question de la conciliation de l'environnement et des activités et infrastructures nautiques sur le lac et ses rives. C'est sur la base d'une connaissance approfondie que des pistes de coordination pourront être efficacement argumentées. Il convient notamment de préciser l'offre actuelle et la demande d'activités et infrastructures, d'une part, et d'autre part la « capacité d'accueil » du Léman et ses rives en termes environnementaux.*

*Le besoin de connaissance concerne aussi l'impact de ces activités et infrastructures nautiques sur le Léman et ses rives dans le temps et l'espace. Il apparaît utile de favoriser des échanges transversaux sur la définition et l'application de solutions d'aménagements et gestions d'activités et infrastructures nautiques respectueuses de l'environnement, constituant une sorte de « références » pour les acteurs.*